

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 juillet 2015

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

6^{ème} Commission

N° CP-2015-7-6-6

Service consulté

**POLITIQUE C03
SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES
C732**

Résumé : Le présent rapport propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Mulhouse – Haute Alsace, dans le cadre du programme de Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités. Le montant de cette subvention s'élève à 5 000 €, comme les années précédentes.

Dans le cadre du Budget Primitif (BP) 2015 relatif à l'Environnement Naturel, une autorisation de programme (AP) de 1 300 000 € a été votée ainsi que des crédits de 9 770 000 € en recettes de fonctionnement.

La Société Protectrice des Animaux (SPA) de Mulhouse – Haute Alsace sollicite, comme chaque année, une subvention de fonctionnement s'élevant à 5 000 €, spécifiquement sur les activités « refuge ».

Cette proposition d'attribution de subvention a été préparée conformément aux crédits prévus dans le cadre du BP 2015 et a obtenu un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 19 juin 2015.

Au regard de ces éléments, je vous propose de donner une suite favorable à cette demande, soit 5 000 €, montant égal aux années précédentes.

Les crédits correspondants sont disponibles sur le programme C732 - chapitre 65 - fonction 738 - nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN